

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

Délibération n° 2019-12 du Comité syndical du 5 Avril 2019

CONVENTION DE PARTENARIAT 2019 AVEC LE GEFOSAT POUR LA CONTINUITE DE
L'ESPACE INFO ENERGIE

L'an deux mil dix neuf le cinq avril à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 29 Mars 2019.

Etaients présents ou représentés :	Olivier BERNARDI, Gérard CABELLO, Claude CARCELLER, Béatrice FABRE, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Daniel JAUDON, Jean-Claude LACROIX, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Georges PIERRUGUES, Frédéric ROIG, Valérie ROUYEYROL, Michel SAINT-PIERRE (représenté par Agnès CONSTANT), Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Francis BARDEAU, Christian BILHAC, Olivier BRUN, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Yolande PRULHIÈRE, Jean TRINQUIER, Yolande PRULHIÈRE, Irène TOLLERET, Claude VALERO,
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 16 et 1 procuration	

Vu les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

Vu la délibération du 4 mai 2018 n° 2018-17 attribuant une subvention au Gefosat pour 2018

Considérant les co-financements de l'ADEME et de la Région Occitanie pour la mise en lace d'un Espace Info Energie (EIE) assuré par le Gefosat

Considérant l'existence du partenariat avec le Gefosat depuis plusieurs années pour la mise en place de permanences sur le Cœur d'Hérault

Considérant la fréquentation régulière et importante de l'Espace Info Energie ;

Considérant le projet de convention proposé par le GEFOSAT,

Considérant l'avis du Bureau favorable réuni le 29 Mars 2019

Dans le cadre d'un développement durable et d'un accroissement urbain intégré qui respecte mieux l'environnement, il apparaît important de procéder à des économies d'énergie. Il existe un service d'espace information énergie (EIE) qui est assurée par le GEFOSAT grâce à des fonds de l'ADEME et de la Région Occitanie. Il consiste en une permanence téléphonique et en des rendez-vous accordés aux particuliers et aux collectivités. Il dispense des renseignements techniques très pointus en matière d'économie d'énergie.

Afin de rendre plus lisible et plus présent le service assuré par le GEFOSAT, il a été convenu en 2010 de renforcer sa présence par une permanence dans le Cœur d'Hérault. Cela a constitué une amélioration qualitative et quantitative du service fourni aux habitants en matière d'énergie dans l'habitat. Par exemple, en 2018, 178 personnes ont bénéficié des conseils gratuits de l'EIE, dont 48 en rendez-vous personnalisés, soit 80% de remplissage des permanences.

La maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables sont des éléments incontournables d'une politique de territoire aujourd'hui. Ces éléments touchent autant les habitants, que les acteurs économiques ou encore les équipements. L'action touche à la maîtrise de l'énergie, aux impacts environnementaux de l'habitat, à une meilleure compréhension de ces questions par tout un chacun. L'EIE s'intéresse aussi à la précarité énergétique des habitants et peu aider certaines situations critiques en aiguillant les personnes vers d'autres services liés à leurs problèmes. Tout en opérant un conseil non commercial et neutre, l'EIE aide au développement de filières innovantes en matière d'énergies et de matériaux, ce qui a un impact économique.

Un projet de convention de partenariat détermine les conditions de la continuité de l'ESPACE INFO ENERGIE et de la présence du GEFOSAT dans le Cœur d'Hérault pour 2019, afin de développer le conseil aux particuliers, sur la base d'un nombre de permanences de 20½ journées sur l'année, dans les locaux du Pays, et l'implication du Gefosat sur un ou plusieurs évènements locaux.
Dans le cadre de ce projet de convention, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault participe à hauteur de 4000 euros à la mise en œuvre de cette action.

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés :

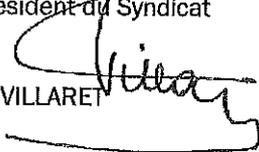
- ✓ D'Approuver la poursuite des permanences de L'Espace Info Energie sur le Cœur d'Hérault assurée par le Gefosat
- ✓ D'Autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre le SYDEL et le Gefosat
- ✓ D'Autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire notamment la convention d'utilisation des locaux de l'Agence économique
- ✓ D'Autoriser le versement d'une contribution de 4000€ au Gefosat, crédits prévus au BP 2019 à l'article 6574

Clermont l'Hérault, le 09 Avril 2019
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 09 Avril 2019

Publiée le 09 Avril 2019
Transmise le 09 Avril 2019

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET



Convention 2019

Activités de l'Espace Info Energie sur le territoire du Pays Coeur d'Hérault

Entre

SYNDICAT
DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
du



18 AVENUE RAYMOND LACOMBE
34800 CLERMONT L'HERAULT
04.67.44.39.74
contact@coeur-herault.fr



Maîtrise de l'énergie -
Energies renouvelables

11 ter, av. Lepic
34070 MONTPELLIER
axel.maza@gefosat.org -
claudia.boude@gefosat.org
www.gefosat.org

N° SIRET : 316 238 740 00070 – APE : 9499Z
Tel. : 04 67 13 80 90
Fax. : 04 67 68 59 18

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les caractéristiques de l'opération envisagée telle que prévue à l'article 2 ci-dessous, de fixer le montant et les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée au Bénéficiaire par le SYDEL du Pays Coeur d'Hérault.

Article 2 : définition de l'opération envisagée

Association loi 1901, GEFOSAT travaille depuis plus de trente ans à la promotion des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie. Par ses actions de conseil et d'information, par le partenariat qu'elle a établi avec les collectivités locales, les collectivités territoriales (en particulier le Conseil Régional Languedoc-Roussillon) et les organismes publics (notamment l'ADEME), GEFOSAT a pu développer un savoir-faire dans le montage de projets visant à encourager et à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie, dans un souci de protection de notre environnement naturel.

1. Présentation de l'Espace Info Energie

L'ADEME a contribué à la mise en place, en 2001, d'un réseau d'Espaces Info Energie (EIE). Ces structures (une dizaine par région, en moyenne) ont pour objectif d'assurer localement la sensibilisation et l'information du grand public à toutes les questions relatives à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables. Ces conseils sont gratuits, objectifs et attribués de manière neutre et indépendante des distributeurs d'énergie.

L'Espace Info Energie, destiné aux particuliers, aux petites entreprises et aux collectivités locales, a pour mission :

- d'informer, de conseiller et d'orienter les personnes intéressées par la maîtrise de l'énergie et/ou par les énergies renouvelables,
- d'appuyer le montage technique et financier de projets liés à ces thématiques,
- d'accompagner des actions d'information et de sensibilisation à destination des différents publics,
- de mettre à disposition de tous d'une documentation et des contacts visant à améliorer la connaissance des techniques et des enjeux liés à l'énergie,
- de relayer à un échelon très local les actions des différents organismes intervenant dans le domaine de l'énergie : ADEME, Région, ...

Conformément à la charte des EIE, GEFOSAT s'est engagé à délivrer une information objective et indépendante des fournisseurs d'énergie et des fabricants de matériels.

2. Les actions de l'EIE

L'accueil du public et les conseils personnalisés

L'accueil téléphonique est assuré du lundi au vendredi entre 9h et 13h (au numéro d'appel 04 67 13 80 94).

L'accueil physique est assuré dans le cadre de rendez-vous personnalisés :

- A Montpellier au 11ter av. Lepic, du lundi au vendredi.
- A Saint André de Sangonis, SYDEL Pays Cœur d'Hérault, ½ journée tous les 15 jours le jeudi.
- A Lunel à la Communauté de Communes du Pays de Lunel, un jeudi de chaque mois.
- A Frontignan et Balaruc-les-Bains, une fois tous les 2 mois, et à Sète tous les mois.
- A Mauguio et la Grande-Motte, une fois tous les mois.

Les visites de sites

L'Espace Info Energie propose des visites gratuites de maisons ou d'équipement performants d'un point de vue énergétique : maisons basse consommation, chaudières à granulés de bois, petit éolien, photovoltaïque etc....

Les animations de stands

L'EIE peut animer des stands consacrés à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables : présentations de matériels, distributions de guides d'information etc....

Les interventions

Des interventions thématiques ponctuelles peuvent être réalisées par l'EIE : présentations générales, l'énergie solaire, le bois énergie, les bâtiments basse consommation etc....

3. Les actions de l'Espace Info Energie sur le Pays Cœur d'Hérault, délai de réalisation et suivi par la SYDEL Pays Cœur d'Hérault

La présente convention définit les engagements prévisionnels du Gefosat et du SYDEL Pays Cœur d'Hérault pour la mise en œuvre de l'Espace Info Energie sur le territoire du Pays, pour l'année 2019.

Missions de l'EIE	EIE sur le Pays Cœur d'Hérault
Accueil et conseils personnalisés du public et des collectivités	20 ½ journées de permanence d'information et de conseil <i>A répartir sur la base de 0,5 jour tous les 15 jours / possibilité de décentraliser la permanence sur le territoire en dehors du service économique du Sydel basé à St André de Sangonis</i>
Les animations :	2 jours pour animations ou ateliers

L'association Gefosat s'engage à respecter ce programme prévisionnel au niveau du volume de jours (12 jours). Des ajustements sont possibles en fonction de l'activité réelle, en concertation avec le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, notamment la constitution d'un avenant pour étendre les actions de la présente convention.

La réalisation de l'opération court sur l'année civile, les actions dont le commencement d'exécution aura eu lieu en 2019 pourront se poursuivre jusqu'à leur complète réalisation sur l'exercice suivant, sans que cela puisse donner lieu à un financement complémentaire.

Article 3 : caractéristique de la contribution financière

1. Nature et montant

La contribution financière du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est fixée à hauteur de 4 000€. Afin de permettre au SYDEL Pays Cœur d'Hérault de suivre le déroulement de l'opération envisagée, le Bénéficiaire devra :

- tenir informé la Pays du déroulement de l'opération au fur et à mesure de son avancement et lui faire part des difficultés éventuellement rencontrées dans son exécution, un technicien Pays étant chargé d'en assurer le suivi permanent ;
- adresser au Pays le compte rendu final d'exécution de l'opération dans le délai et les conditions ainsi définis, les dispositions prévues à l'article 5 ci-dessous seront applicable de plein droit.

2. Modalités de versement

Le montant fixé à l'article 2 ci-dessus sera versé par le SYDEL Cœur d'Hérault au bénéficiaire de la manière suivante :

- 50 %, soit 2000 €, à la réception par le SYDEL Pays Cœur d'Hérault d'une demande de versement à la signature de la convention
- le solde de 2000 €, à la réception par le SYDEL Pays Cœur d'Hérault du compte-rendu final, en fonction du réalisé.

Toutefois, le SYDEL Pays Cœur d'Hérault pourra exiger du bénéficiaire l'envoi de tout ou partie des pièces comptables complémentaires.

3. Conditions de versement

Les versements seront effectués après vérification du service fait et envoi de la demande de paiement et des pièces justificatives par mandat administratif sur le compte du Bénéficiaire.

Le bénéficiaire devra accompagner chaque demande de paiement des pièces justifiant du service fait. La demande devra être établie conformément au tableau détaillant le coût des activités en fonction du réalisé. Devront impérativement figurer les dates des actions, la date de la demande de paiement, l'identité complète, l'adresse et l'IBAN du bénéficiaire.

5. Interruption, annulation ou réduction de l'opération

En cas d'annulation, interruption ou réduction de l'opération envisagée sans qu'il y ait eu manquement du Bénéficiaire à tout ou partie des obligations de la présente convention, le SYDEL Pays Cœur d'Hérault règlera au Bénéficiaire, par application du taux de l'aide défini ci-dessus, le montant de l'aide convenue pour les dépenses justifiées à la date de l'annulation, de l'interruption ou de la réduction. Le cas échéant, le SYDEL Pays Cœur d'Hérault se réserve le droit d'exiger du Bénéficiaire le remboursement des sommes non justifiées.

6. Principe de réalisation et d'affectation

Le Bénéficiaire s'engage à réaliser l'opération telle que définie à l'article 2 ci-dessus et à affecter l'aide obtenue à sa réalisation.

Article 4 : Autres dispositions

Tous les travaux exécutés dans le cadre de la présente convention le sont sous la seule responsabilité du Bénéficiaire qui fait son affaire de tous les risques auxquels pourraient être exposés les personnels et matériels affectés à la réalisation e l'opération ainsi envisagée.

Le SYDEL Pays Cœur d'Hérault s'engage à assurer la promotion et une communication relatives à l'Espace Info Energie. Le Bénéficiaire s'engage à :

- participer à la mise au point de la communication et à l'information du public ;
- à faire état de l'aide financière apportée par le SYDEL Pays Cœur d'Hérault à l'occasion de toute publicité ou toute manifestation d'information portant, pour tout ou partie, sur la réalisation et les résultats de l'opération envisagée ;

Article 5 : validité

De convention expresse entre les parties, le présent contrat entre en vigueur dès le commencement d'exécution de la première opération.

Il prend fin à l'achèvement du dernier des actes suivants : date de paiement effectif du solde par la SYDEL Pays Cœur d'Hérault dans les conditions prévues ci-dessus ou la réalisation totale des opérations ci-avant convenues

Fait en trois exemplaires originaux

A Clermont l'Hérault, le / /2019

Pour le GEFOSAT,

Pour le SYDEL Pays Cœur d'Hérault

Le Président,

Le Président,

Eric DURAND

Louis VILLARET

